



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 juillet 2018 – 19h30

## COMPTE RENDU

L'an 2018, le 17 Juillet à 19:30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2018.

- ✚ **Présents** : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, M. GUILLO Franck, M. RIO Maurice, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme CORBEL Isabelle, M. CARO Gwenael, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe
- ✚ **Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BOUTTIER Yvon à M. LE NEVANEN Pierre, Mme RIO Stéphanie à M. CARO Gwenael, Mme DECLOEDT Delphine à Mme KERVARREC Yolande

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole et qu'il doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

Madame Yolande Kervarrec, Maire, précise que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité**

### **2) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Maurice RIO**

### **❖ Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente Lot 11 : Cuisine – Délibération**

Madame le Maire rappelle que les critères de sélection étaient pondérés de la manière suivante, pour un montant estimatif de 871 000 € :

- **Montant de l'offre (50%)**
- **Valeur technique évaluée à partir du mémoire technique (50%)**

#### **Avec les sous-critères suivants :**

- Adéquation et organisation des moyens humains au regard des prestations demandées et du calendrier prévisionnel des travaux : 20%
- Méthodologie d'exécution des études et travaux : 10%
- Qualité des matériaux, matériels et des solutions techniques proposés : 20%

#### **Concernant le lot 11 : Cuisine**

Dans le cadre de la procédure adaptée une 1<sup>ère</sup> négociation avait été engagée avec l'ensemble des candidats :

Société	Note critère 1	Montant	Note critère 2	Moyens humains	Méthodologie	Produits	Note totale	Classement
BONNET THIRODE	46,54	113 000,00 €	50,00	20,00	10,00	20,00	96,54	2
RIVOAL	43,01	122 253,72 €	46,00	20,00	10,00	16,00	89,01	4
CAILLAREC	50,00	105 173,36 €	48,00	20,00	8,00	20,00	98,00	1
JD UROCONFORT	47,04	111 803,00 €	46,00	20,00	10,00	16,00	93,04	3

A la suite de la première analyse des offres, une demande de complément supplémentaire a été effectuée auprès de l'ensemble des candidats concernant une modification de certains équipements :

**BASE :**

Société	Note critère 1	Montant	Note critère 2	Moyens humains	Méthodologie	Produits	Note totale	Classement
BONNET THIRODE	50,00	63 000,00 €	42,00	20,00	10,00	12,00	92,00	3
RIVOAL	48,02	65 601,39 €	46,00	20,00	10,00	16,00	94,02	2
CAILLAREC	46,21	68 160,42 €	48,00	20,00	8,00	20,00	94,21	1
JD EUROCONFORT	45,99	68 490,00 €	46,00	20,00	10,00	16,00	91,99	4

**BASE + VARIANTE SAUTEUSE STANDARD :**

Société	Note critère 1	Montant	Note critère 2	Moyens humains	Méthodologie	Produits	Note totale	Classement
BONNET ET THIRODE	50,00	59 507,00 €	42,00	20,00	10,00	12,00	92,00	4
RIVOAL	48,72	61 074,58 €	46,00	20,00	10,00	16,00	94,72	1
CAILLAREC	45,40	65 533,45 €	48,00	20,00	8,00	20,00	93,40	2
JD EUROCONFORT	46,36	64 175,00 €	46,00	20,00	10,00	16,00	92,36	3

Le Bureau Municipal propose :

- Aux membres du conseil municipal pour le lot N°11 cuisine, de retenir l'offre de la société RIVOAL pour un montant de 61 074.58 € HT (Base + Variante Sauteuse Standard), identifiée comme l'offre la mieux disante et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- De donner pourvoir à Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2018

**Récapitulatif des différents lots :**

Désignation des lots		Entreprise	Montant HT
Lot 1	VRD - Gros-Œuvre	Maho	183 381,56 €
Lot 2	Charpente Bois – Bardage Bois	ACM	57 226,58 €
Lot 3	Couverture – Etanchéité	Le Priol	88 484,30 €
Lot 4	Menuiserie Aluminium	Atlantique Ouvertures	42 998,00 €
Lot 5	Doubleage – Cloison – Menuiserie Intérieure	Le Moulliec	99 134,15 €
Lot 6	Faux-Plafonds	Coyac	22 521,20 €
Lot 7	Revêtements de Sols	Le Dortz	73 986,40 €
Lot 8	Peinture	Connanec	15 387,03 €
Lot 9	Electricité - Chauffage	Lautech	62 942,02 €
Lot 10	Plomberie – Sanitaire - Chauffage	Missenard	96 000,00 €
Lot 11	Cuisine	Rivoal	61 074,58 €
<b>Total</b>			<b>803 135,82 €</b>

**Votes : Pour 11          Contre 0          Abstention(s) 3**

**❖ Réhabilitation de la Salle polyvalente Avenant N°2 – Délibération**

Madame le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente nécessitent une modification de prestations, pour des raisons de responsabilités et d'assurance. Cette modification permet à la société FLUDITEC de faire un suivi DET des lots fluides comprenant le VISA des plan matériels mis en œuvre ainsi que des déplacements sur site au besoin, pour assurer la coordination des lots concernés, sans plus-value.

Mission EXE :	- 2 447.20 € HT
Mission DET/VISA :	+ 2 447,50 € HT
<b>Total honoraires de validation APD HT</b>	<b>86 364 €</b>
<b>Taux de la TVA</b>	<b>20 %</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>103 636.80 €</b>

**Le montant total du marché reste inchangé au prix de 103 636.80 € TTC.**

Les conditions de règlement fixées par la soumission restent inchangées.

Le Bureau Municipal propose :

- D'accepter l'avenant de Maître d'Œuvre, tel que définis ci-dessus
- D'autoriser le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à cet avenant.

<b>Votes : Pour</b> 11	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 3
------------------------	-----------------	------------------------

<b>❖ Instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise – Montants plafonds – Délibération</b>
--

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du conseil qu'un avis favorable à l'instauration de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise a été émis au dernier conseil municipal.

Il convient de re-délibérer afin d'en fixer les montant plafonds pour le complément liés aux fonctions (IFSE) et le complément lié à l'engagement professionnel (CIA)

- Le montant des parts fonctions et résultats fixés par groupes de fonctions :

Cotation des groupes de fonctions	Groupes de fonctions	Cadre d'emplois susceptible d'être concernés	Montant annuel brut de la part fonctions/agent proratisé --> IFSE	Montant annuel brut de la part résultat/agent --> CIA
1	Fonction de direction générale	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	IFSE = 4 500 €	CIA = 1 350 €
2	Fonction de responsable de service avec encadrement	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	IFSE = 1 850 €	CIA = 550 €
3	Fonction de gestionnaire de service sans encadrement permanent	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	IFSE = 1 400 €	CIA = 420€
		Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	IFSE = 1 400 €	CIA = 420 €
		Adjoint technique territorial (23h semaine)	IFSE = 920 €	CIA = 420 €
4	Emploi nécessitant une Qualification ou une Technicité Particulière	Atsem principal de 2ème classe (28 h semaine)	IFSE = 880 €	CIA = 330 €
		Adjoint administratif territorial	IFSE = 1 100 €	CIA = 330 €
5	Fonction d'agent de service	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	IFSE = 1100 € (maintien à titre personnel)	CIA = 1 000 € (maintien à titre personnel)
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (28h30 semaine)	IFSE = 940 € (maintien à titre personnel)	CIA = 800 € (maintien à titre personnel)
		Adjoint technique territorial (20h semaine)	IFSE = 660 € (maintien à titre personnel)	CIA = 550 € (maintien à titre personnel)
		Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	IFSE = 700 €	CIA = 210 €

Les montants de la **part fonction IFSE** sont proratisés en fonction du temps de travail et sera versée mensuellement.

Les montants de la **part fonction de résultats CIA** ne sont pas proratisés et sera versé en une seule fois en décembre de l'année N (entretien professionnel en novembre de l'année N).

**A l'appui de l'article 88, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 :**

« Les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieurs, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire ». Cette disposition pourra être appliquée aux agents titulaires et aux agents contractuels en CDI sur emploi permanent.

**Le Bureau Municipal propose :**

- Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal du 28 mai 2018
- Vu l'avis favorable du CT du 15 mai 2018 relatif aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition
  - D'émettre un avis favorable à l'instauration du RIFSEEP à tous les agents de la commune tel que définis ci-dessus.

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

**❖ Taux des avancements de grade – Délibération**

Madame le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 juin 2018.

Elle indique que les taux de promotion doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Cadres d'Emplois et Grades d'Avancement	Nbre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion	Taux de promotion proposé (en %)	Nbre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Fonction exercée, Nécessité de service, disponibilité budgétaire, pyramide des âges	100	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Fonction exercée, Nécessité de service, disponibilité budgétaire, pyramide des âges	100	1
Adjoint technique Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	Fonction exercée, Nécessité de service, disponibilité budgétaire, pyramide des âges	100	1

**Le Bureau municipal propose :**

- D'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

### ❖ Participation classe Bilingue année scolaire 2017/2018 – Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 14 juin dernier la commune de Baud nous informe qu'un enfant de la commune de Saint Barthélémy est scolarisé dans une classe bilingue-breton à l'école élémentaire publique du Gourandel et sollicite une participation aux frais de fonctionnement de cette classe, conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983. Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud au titre de l'année scolaire 2017-2018 soit 383.90 €

#### Le Bureau Municipal propose :

- D'accepter la demande de participation de la classe bilingue considérant qu'il n'y a pas de classe bilingue à Saint Barthélémy.
- De signer la convention relative à la participation aux frais de scolarité

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

### ❖ Motion de soutien à l'agence de L'eau Loire Bretagne – Délibération

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la motion du comité de bassin Loire Bretagne de l'Agence de l'Eau.

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril 2018

#### • Considérant :

- a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
- b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
- c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
- e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
- f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
- g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an)
- h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
- i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros

j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
- Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention

**MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

**EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>e</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

**CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

**EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11<sup>es</sup> programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

**SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette motion de l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De soutenir cette motion de l'Agence de l'Eau

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

#### ❖ Motion de soutien à la Trésorerie de Baud – Délibération

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que la direction générale des finances publiques a fait le choix de fermer la trésorerie de Baud.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de manifester le mécontentement des élus à l'égard de cette décision en adoptant une motion de soutien pour le maintien de la trésorerie de Baud, et propose également aux conseillers municipaux qu'ils le souhaitent de signer la pétition mise en œuvre à cet effet. Cette pétition sera ensuite mise à la disposition du public à l'accueil de la mairie, et dans les commerces de Saint Barthélémy.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter une motion de soutien à La Trésorerie de Baud

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

❖ **Comptes rendus des différentes réunions de commissions communales et intercommunales et informations diverses**

✚ **Salle Polyvalente : Compte Rendu / Calendrier des travaux au 13-07-2018**

**Lot N°1 : Gros Œuvre – Maho**

- Démolition : S26-27 (Début le 26 juin)
- Terrassement : S28
- Massifs + Longrines : S28
- Réseaux : S29-30
- Dallage : S31
- Congés : S32-33-34-35
- Élévation : S36-37-38
- Finition : S39

Juillet 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
26							1
27	2	3	4	5	6	7	8
28	9	10	11	12	13	14	15
29	16	17	18	19	20	21	22
30	23	24	25	26	27	28	29
31	30	31					

Août 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31			1	2	3	4	5
32	6	7	8	9	10	11	12
33	13	14	15	16	17	18	19
34	20	21	22	23	24	25	26
35	27	28	29	30	31		

Septembre 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

**Lot N°2 : Charpente – ACM**

- Ossature Bardage : S39
- Début : S40

**Lot N°3 : Étanchéité Couverture – Le Priol**

- Découverte / Renforts de charpente + Couverture : S31

**Lot N°4 : Menuiseries Extérieure**

- Pose sur l'existant : S40
- Pose sur l'extension : S44

Octobre 2018							
N	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
44	29	30	31				

✚ **Travaux rue de la Fontaine**

Intitulé des travaux : Remplacement des canalisations d'eau potable rue de la Fontaine et rue du vieux bourg

Début : semaine 24

Fin : semaine 29

✚ **Conseil d'école du vendredi 29 juin 2018 - Point sur la rentrée de septembre :**

L'effectif prévisionnel au 29 juin 2018 est de 73 élèves.

L'organisation des classes prévue pour la rentrée de septembre 2018 est la suivante :

- Classe 1 : Tps/Ps/Ms avec pour enseignant un remplaçant qui sera nommé pour la rentrée. Le congé de Mme Lorgouilloux est prolongé.
- Classe 2 : Gs/Cp/Ce1 avec pour enseignant Monsieur Juguet (titulaire)
- Classe 3 : Ce2/Cm1/Cm2 avec pour enseignante Mme Fradet. (titulaire)

✚ **Constitution du jury d'Assises 2019 pour les communes de St Barthélémy et Bieuzy**

Le tirage au sort du jury d'Assises a eu lieu en Mairie à Saint Barthélémy le vendredi 1er juin à 11h00, à partir des listes électorales de Saint Barthélémy et Bieuzy, ont été désignés :

1. Monsieur Yannick Le Danvic, né le 3 Mai 1967.  
Domicilié 326 Castennec 56310 Bieuzy
2. Madame Marie-Odile Le Sommer née Le Gal, le 7 Juin 1949.  
Domiciliée à Gohludic, 56150 Saint Barthélémy
3. Madame Simone Bellec née Poulain, le 29 décembre 1946.  
Domiciliée au 10 Saint Thuriau , 56150 Saint Barthélémy



#### Rentrée scolaire 2018/2019

- Lundi 3 septembre 2018 à 8h45

#### Acquisition de 250 exemplaires de « la carte des Chapelles » du canton de Baud

- Jean-Yves Le Guével, curé de baud a élaboré une carte représentant les chapelles du territoire de Baud en collaboration avec Laurette Cléquin, adjointe à Pluméliau et Rachel Robic, conseillère municipale de Guénin.  
Acquisition de 250 exemplaires par commune : Saint Barthélémy, Baud, Guénin, Pluméliau, Melrand et Bieuzy au prix de 246,48 € TTC.

#### Permanence Eco déchets

- Samedi 21 juillet 2018 de 9h à 12h Salle du Conseil de la Mairie
- Pose des conteneurs enterrés et semi-enterrés semaine 37 et 38 (10 septembre au 21 septembre)
- Réunion publique a programmer en septembre avec CMC

#### Flânerie de l'été (organisation commission Tourisme CMC)

- 23 Aout 2018 de 14h à 16h - 8/9 km avec Françoise Lepennetier : flâner entre nature et patrimoine.....

#### Cyclo Morbihan

- 24 août 2018 - passage de la course cyclo Morbihan de Plouay avec ravitaillement de 10h à 13h. Responsable : M. Yvon Bouttier

#### Commission Enfance jeunesse

- Montage en cours à Kergallic de deux jeux (1 fourmi et 1 portique nid), un point presse sera prévu prochainement.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Date(s) à retenir :</b></li></ul>
--

- **Samedi 21 juillet 2018** à partir de 19h00 au terrain de Kergallic - Fête Populaire + feu d'artifice.
- **Dimanche 26 août 2018** pardon de Saint Fiacre – Repas Rost-er-forn organisé par l'AS St Barth Football

**Madame le Maire clos le conseil à 20h38**



**Signature pour approbation du Compte rendu**



<b>Emargement</b>		
<b>Elus</b>	<b>Fonction</b>	<b>Emargement</b>
<b>KERVARREC Yolande</b>	Maire	
<b>BOUQUIER Yvon</b>	Adjoint	Excusé (Procuration à LE NEVANEN Pierre)
<b>LE NEVANEN Pierre</b>	Adjoint	
<b>CARO Gwenael</b>	Conseiller	
<b>GUILLO Franck</b>	Conseiller	
<b>LE PABIC Jean-Philippe</b>	Conseiller	
<b>MERCIER Jean-Bernard</b>	Conseiller	
<b>RIO Maurice</b>	Conseiller	
<b>CORBEL Isabelle</b>	conseillère	
<b>DECLOEDT Delphine</b>	conseillère	Excusé (Procuration à KERVARREC Yolande)
<b>JAN Valérie</b>	conseillère	
<b>LAVENANT Elodie</b>	conseillère	
<b>LE PABIC Odile</b>	conseillère	
<b>RIO Stéphanie</b>	conseillère	Excusé (Procuration à CARO Gwenael)